

Prise de participation au capital d'Element ASA, société norvégienne d'investissement dans le secteur minier

Modification du contrat de financement par voie d'ODIRNANE conclu le 30 octobre 2017 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund afin de financer des opérations de croissance externe

- Accélération du tirage de la 8^{ème} tranche d'ODIRNANE
- Calendrier de tirage des futures tranches d'ODIRNANE

Auplata (Euronext Growth - FR0010397760 - ALAUP), 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse (« Auplata » ou la « Société »), annonce une prise de participation minoritaire de 1 000 000 de titres au capital de la société norvégienne Element ASA, cotée à la Bourse d'Oslo.

Element ASA (Oslo Børs – NO003055808 - ELE) est une société d'investissement dans le secteur minier. Elle a pour stratégie d'identifier des projets sous-évalués et prêts à générer du cash-flow, où les infrastructures et autres travaux de base ont été déjà réalisés. Element ASA contrôle notamment un gisement de nickel situé sur l'île de Mindoro aux Philippines et un gisement de magnétite à Bending Lake au Canada à travers sa filiale Ambershaw Metallics. A travers cette prise de participation, Auplata renforce son exposition dans les métaux ferreux et le nickel.

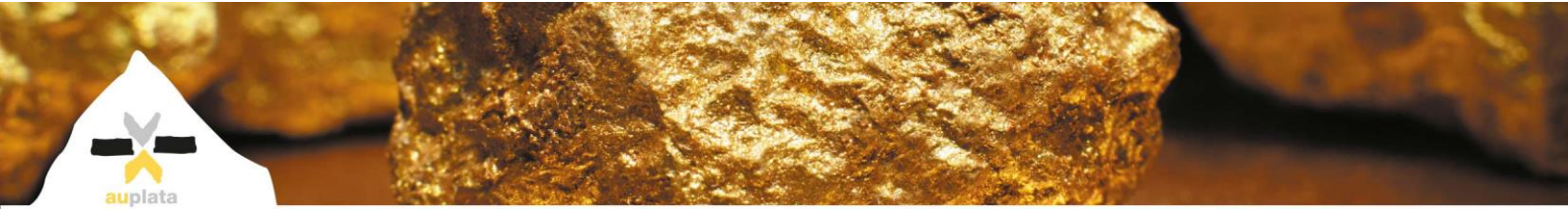
Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la société Element ASA : www.elementasa.com.

Cette prise de participation a notamment été financée à travers l'émission de la 8^{ème} tranche d'ODIRNANE. A la demande du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur »), et avant l'expiration de la Période de Récupération, la Société a en effet procédé ce jour à l'émission de la 8^{ème} tranche d'ODIRNANE par exercice d'un bon d'émission d'ODIRNANE, donnant accès à 400 ODIRNANE d'un montant nominal de 5 000 € chacune, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 2 000 000 €, émises à 94 % de ladite valeur nominale, soit un prix de souscription global de 1 880 000 €.

Auplata fait état des informations suivantes dans le cadre du contrat de financement global sous forme d'ODIRNANE (avec BSA attachés) (le « Contrat ») conclu avec l'Investisseur :

1) Modification du Contrat par avenant

Par avenant au Contrat conclu ce jour, la Société et l'Investisseur ont convenu que les bons d'émission d'ODIRNANE seront automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à 10 jours de Bourse d'intervalle (la « **Nouvelle Période de Récupération** ») au lieu des 15 jours de Bourse d'intervalle précédemment fixés.



2) Calendrier de tirage des futures tranches

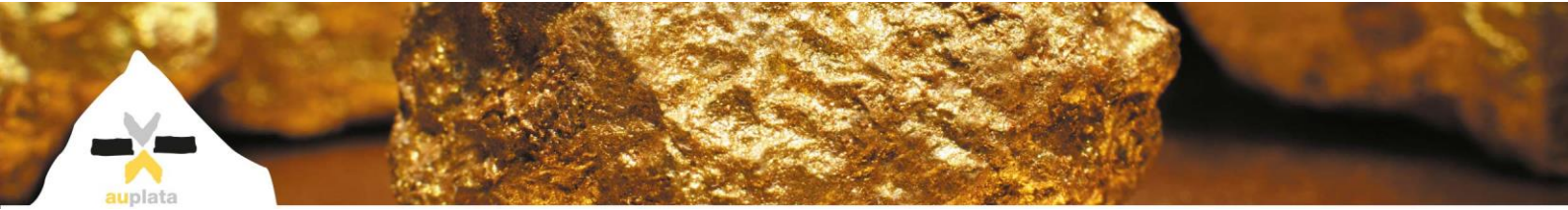
Les bons d'émission d'ODIRNANE émis au profit de l'Investisseur (les « **Bons d'Emission** ») seront ensuite exercés selon le calendrier suivant :

| Calendrier récapitulatif | |
|---------------------------------|------------------------|
| Tranche 9 | jeudi 15 mars 18 |
| Tranche 10 | jeudi 29 mars 18 |
| Tranche 11 | lundi 16 avril 18 |
| Tranche 12 | lundi 30 avril 18 |
| Tranche 13 | mardi 15 mai 18 |
| Tranche 14 | mardi 29 mai 18 |
| Tranche 15 | mardi 12 juin 18 |
| Tranche 16 | mardi 26 juin 18 |
| Tranche 17 | mardi 10 juillet 18 |
| Tranche 18 | mardi 24 juillet 18 |
| Tranche 19 | mardi 7 août 18 |
| Tranche 20 | mardi 21 août 18 |
| Tranche 21 | mardi 4 septembre 18 |
| Tranche 22 | mardi 18 septembre 18 |
| Tranche 23 | mardi 2 octobre 18 |
| Tranche 24 | mardi 16 octobre 18 |
| Tranche 25 | mardi 30 octobre 18 |
| Tranche 26 | mardi 13 novembre 18 |
| Tranche 27 | mardi 27 novembre 18 |
| Tranche 28 | mardi 11 décembre 18 |
| Tranche 29 | jeudi 27 décembre 18 |
| Tranche 30 | vendredi 11 janvier 19 |

Il est rappelé que la Société a toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, à sa discrétion.

Les caractéristiques des Bons d'Emission, des ODIRNANE et des BSA ainsi que leur impact dilutif théorique sont détaillés dans le communiqué de presse en date du 30 octobre 2017.

Il est précisé que cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.



Rappel des principales conditions à la souscription des ODIRNANE par l'Investisseur :

- aucun changement de contrôle de la Société n'est survenu ;
- aucun cas de défaut n'existe au jour de la demande de tirage ;
- les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- la Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des ODIRNANE devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des ODIRNANE encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligatoire divisé par le cours moyen pondéré par les volumes de l'action Auplata à la clôture le jour du tirage.

➤ Auplata en bref

Basé en Guyane française, Auplata est le 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse. La société dispose de plus de 700 km² de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise.

Depuis juin 2015, Auplata est actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Le capital social d'Auplata est composé de 201 815 005 actions cotées sur le marché Euronext Growth à Paris (Euronext). Code ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata : www.auplata.fr.

➤ Contacts

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes
Nicolas Bouchez

Relations investisseurs
Relations presse

momnes@actus.fr
nbouchez@actus.fr

01 53 67 36 92
01 53 67 36 74

